

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 24 juin 2025 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 18 juin 2025. Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BORNET Carole, CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FOREST Jean-Yves, GARÇON Jean-Raymond, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, LEMOINE Fernand, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** BARBIER Roger, BERNARD Colette, CAILLOT Daniel, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LOUHET Damien, MARTIN Michel, **Absents :** BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, FONGARO Laurent, GUYOT Justine, LEROY Anne, SAURAT Jean-François, VENUAT Éric,  
**Secrétaire de séance : CLAVEL Eric. En exercice : 44. Présents : 30. Votants : 30**

### 23-Développement économique - Fonds de soutien aux commerces de proximité Délivrer des mots – Rapporteur : Régine ROY

Mme Johanna Spagnoli a acquis en 2024 la librairie située au 28 Rue de la République.

Dans une démarche de modernisation de son commerce, elle souhaite entreprendre des travaux de rénovation de la façade et de changement des enseignes, avec pour objectif de renforcer l'attractivité de son établissement.

Le projet prévoit : le remplacement des enseignes existantes (drapeau et bandeau) avec l'intégration du nouveau logo de la librairie, et la réfection de la peinture de la façade.

Le coût total des travaux s'élève à 2 748,90 € HT.

Au vu des critères du fonds à la création et à la modernisation du commerce de proximité, l'entreprise « DELIVRER DES MOTS » peut en être bénéficiaire. Le dossier a été déclaré complet le 10 avril 2025 et le bureau communautaire a rendu un avis favorable en date du 10 juin 2025.

Le montant des dépenses éligibles s'élève à 2 748,90 € HT.

L'aide financière de la Communauté de Commune du Sud Nivernais est fixée à 20 % du montant HT des dépenses éligibles, plafonnée à 5 000 € par dossier.

Au vu du courrier adressé par l'entreprise « DELIVRER DES MOTS » le 9 avril 2025 demandant une subvention et du montant global de l'investissement, et au vu de la bonne complétude du dossier en date du 10 avril 2025,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'allouer** une aide au fonds à la création et à la modernisation du commerce de proximité à l'entreprise « DELIVRER DES MOTS » à hauteur de 549,78 € ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition

**Fait à Decize, Le 24 juin 2025**

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 26/06/2025  
Et de la publication le 26/06/2025

La Présidente

La Présidente,  
R. ROY